

CONTRAT SOCIAL « compétitivité »

11^{ème} réunion

Avancées Certaines... Où en est-on ?

Pour rappel confirmation du maintien :

- Du salaire de base, du 13^{ème} mois, des prime de poste, des primes d'inconvénients d'horaire, de la couverture sociale et l'association des salariés aux résultats du groupe intéressement/participation...

Sur ce point la direction a cédé à l'ultimatum de la CFTC lors de la négociation du 11 septembre, la CFTC a fait des propositions claires sur le sujet

Les points qui ont évolué à la négociation du 11 septembre:

- **Maintien** de la prime de rentrée (le salarié pourra choisir le versement unique ou versement échelonné sur chaque mois de l'année).

Une des revendications portée par la CFTC

- **Maintien** de la majoration de nuit à 18%.
- **ACCAC Assurance Collective Contre les Aléas de Carrière : Pas de remise en cause pour les salariés qui en bénéficient actuellement.**

Pour les futurs ACCAC

- Etre au moins 6 mois dans un régime horaire pour en bénéficier, durée limitée à 18 mois.
 - Rajout le 18 sept : Durée doublée pour les salariés qui auront un changement d'emploi dû à un accident de Travail, de trajet ou maladie professionnelle maximum 36 mois
- **PEG : Prime Evolution Garantie**, est intégrée dans le salaire au 01/01/2014.
 - **La prime d'ancienneté n'est pas touchée issu de la convention collective, elle est liée au coef et la valeur du point est revue tous les ans lors de négociation de branche.**
Contrairement à la rumeur les congés ancienneté ne sont pas touchés
- **Subrogation** : En compensation de l'arrêt de la subrogation au-delà des 5 sites, mise en place sur tous les sites PSA d'un dispositif d'avance en cas de remboursements tardifs ex : 20 jrs.
 - **Pour les 5 sites concernés cela reste un réel problème le paiement des I.J versé directement aux salariés les inquiète.**

Simplification des compteurs H+ et H-, la Modulation majoration à 25%:

- **Simplification** du système un seul compteur collectif au lieu de 5
- **Maintien** des compteurs individuels
- **Un seul compteur de modulation** collective des séances entre + 5 jours et moins 5 jours
- Possibilité de report limité en fin d'année à +/- 3 jours à suivre...

La direction est revenue en arrière et a cédé aux revendications de la CFTC : Le PAIEMENT de la majoration sera effectif dès le 1^{er} samedi travaillé

En cas d'aléas qui impose une modification du calendrier pour éviter les abus des différentes directions locales :

- Si le délai de prévenance est inférieur à 7 jours paiement en heures supplémentaires en fin de mois ou compteur individuel

Quand on sort de la période de la modulation H+ - H-

- Le 6^{ème} H+ est payé à 125% (la journée payée plus 25% de Majoration) choix du paiement ou repos
- Le 6^{ème} H- est qualifié en **AP Activité Partiel** à 70% du brut et 84% du net.

Gestion des Compteurs collectifs existants :

- Au 1er janvier 2014 un tiers de la dette des 125 000 jours dans les compteurs collectifs seraient effacés chaque année
- Le nouveau compteur de modulation collective démarre à 0 jours

Solde positif du compteur RIC Reserve Individuel Collective :

- Au 1er janvier 2014, déversement du solde positif dans la réserve individuelle

Le système simplifié conserve une réserve individuelle

- Il existera toujours une réserve individuelle dans laquelle seront crédités tous les droits individuels des salariés.

Pour la CFTC dans cette négociation, il était important que la dette soit effacée et que les salariés qui ont du positif dans leurs compteurs retrouvent leur droit dans la réserve individuelle.

Gestion des jours RTT pour les salariés de journée point discuté le 18 septembre :

- **Maintien** : des 11 jours de RTT mais avec une consommation sur l'année
- Les 11 jours seront crédités dès le 1^{er} janvier de chaque année
- 5 jours à disposition du salarié dès le 1^{er} janvier de l'année considérée
- 1 jour bloqué pour la journée de solidarité
- 5 jours sont réservés pour l'organisation des ponts et/ou autres aménagements d'horaires collectifs de travail
- Si au 30 septembre, ces 5 jours ne sont pas positionnés par la Direction, les droits sont à la disposition définitive des salariés
- Les jours non consommés dans l'année sont perdus
- Les soldes des réserves au 31 décembre 2013 devront être progressivement consommés:
- D'ici au 31 décembre 2015 pour les personnes avec moins de 20 jours dans leur réserve permanente.
Avant le départ de l'entreprise ou départ en retraite pour les salariés qui ont plus de 20 jours dans leur réserve permanent (exemple : adossés au congé sénior)
- Monétisation strictement limitée au cas exceptionnels prévus dans l'accord RTT.

Aujourd'hui dans les différents services, souvent le personnel se voit refuser des congés, les jours non consommés ne peuvent pas être perdus, la CFTC fera d'autres propositions.

Le site de Rennes qui est touché de nombreux jours de chômage est traité dans le cadre de l'Activité Partielle. « Chômage par rotation »

- Celle-ci intervient dès lors que la limite de modulation collective -5 jours est dépassée au-delà de -5 jours sur l'année civile, l'Activité Partielle se déclenche avec les modalités d'organisation existantes.
- **Contrat de génération PSA** : engagement de la Direction de recruter + de 2000 alternants dans les deux prochaines années (apprentissage, contrat pro, VIE ...)
C'est une opportunité pour le chômage et l'insertion des jeunes. Pour autant, la CFTC demande à la Direction de préciser l'avenir de ces jeunes.
- **Ventes aux collaborateurs** : Offres promotionnelles pour les **VO Véhicules d'Occasion**
Pour la CFTC cela ne doit pas s'arrêter aux VO, la Direction doit aller plus loin avec des propositions pour les VN Véhicules Neufs et faire des efforts sur la LOA.
- **Supplément d'intéressement** : Proposition d'un versement d'une prime de supplément d'intéressement d'un montant compris entre 400€/ 500 € si retour à bonne fortune (ROC automobile positif).
- **Déploiement du télétravail** : Sur la base de double volontariat, limité à 2 jours maxi par semaine au 1^{er} semestre 2014.

Les efforts qui sont demandés aux salariés 'à hauteur de 100 millions d'euros' pour conserver de bases fortes en France, pour le moment la balance n'est pas à l'équilibre:

- Majoration des H+ insuffisante
- RTT : équilibre jours employeurs, jours salariés et possibilité de report
- Embauches CDI alternants
- Intéressement : passage de 4 à 6% le montant pour le calcul
- AG dès le retour à l'équilibre
- Quel véhicule demain pour l'ensemble des sites, quelle activité pour les DMB, l'emploi...

La CFTC rappelle que ces mesures qui restent à négocier dans le détail ne pourraient être négociables que si des contreparties importantes, précises et chiffrées sont accordées.

**La CFTC une valeur sûre, pas de promesses, pas d'illusions,
Mais des faits concrets et de l'honnêteté.**

A suivre prochaine réunion le 25 septembre ...